

25 JAN. 2023

### Avis aux étudiants

Il est porté à la connaissance des étudiants que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a décrété le **samedi 28 janvier 2023 jour de vacance exceptionnelle**.

En conséquence, toutes les épreuves d'examen initialement programmées le samedi 28 janvier 2023 se dérouleront, à titre exceptionnel, le **vendredi 3 février 2023 selon les mêmes dispositions concernant l'épreuve, l'horaire et la salle**.

p/ l'administration

